

Fiche Technique



“Bien Être Des Maux Le Salon”

Du samedi 17 au dimanche 18 mai 2025 de 10h à 18h à la salle Polyvalente Georges Pompidou.

“Bien Être Des Maux Le Salon” accueillera pendant 2 jours des professionnels, exposants, associations, auteurs et artistes à la salle de Quincy- sous-Sénart.

Chaque exposant devra décorer son emplacement selon les recommandations et accord validé avec les organisateurs du salon.

Documents à fournir pour finaliser votre inscription :

- Le dossier de candidature, dûment rempli et signé avec la mention : “J’ai pris connaissance du règlement, lu et approuvé”.
- Une présentation de votre activité professionnelle, des produits vendus ou des services proposés (2 photos max).
- Copie (recto et verso) de la carte d’identité ou du passeport de la personne responsable.
- Copie de l’attestation d’assurance en cours de validité garantissant les risques causés aux tiers dans le cadre de la participation à une manifestation :
 - Attestation du numéro de KBIS / SIRET / RNA (moins de 3mois)
- Un acompte de réservation ou le montant total selon la date d’inscription, sur HelloAsso ou en espèce.
- Diplômes et certificats de votre pratique professionnelles.

Des photographies représentatives de votre activité présentées sont à transmettre à :

inscription.bienetredesmauxlesalon@laposte.net

LIEU :

Salle Polyvalente Georges Pompidou, 8 Rue de la Marne, 91480 Quincy-sous-Sénart.

COMMUNICATION

Affiches et flyers au format numérique (format papier sur demande).

EQUIPEMENTS DU STAND PROPOSES PAR “BIEN ÊTRE DES MAUX LE SALON” :

- Grilles ou panneaux exclusivement pour le secteur arc en ciel (2.20mx1m chacune)
- Chaises
- 1 ou 2 tables selon l’emplacement et l’espace mis à disposition
- Une nappe de couleur (Jaune)

Les dates et horaires du montage vous seront communiqués ultérieurement. Démontage le dimanche 18 mai aussitôt après la fermeture au public et au plus tard à 20h30.

Horaires : (entrée libre)

Du samedi 17 au dimanche 18 mai 2025, de 10h à 18h00

Retourner votre dossier de candidature à l’adresse suivante : inscription.bienetredesmauxlesalon@laposte.net

Contact inscription Nathalie **PEREIRA**

Nom _____ Prénom _____

 _____ P

ersonnel _____ Professionnel _____

Email _____ @ _____ Site internet _____



Linked 

Autre réseau _____

Présentation (100 mots maximum) * En l'absence de texte de présentation, aucune publication ne sera possible.

Statut juridique : (association, auto-entrepreneur...)

Public(s) : Merci de remplir uniquement 1 seul choix pour le salon du 17 et 18 mai 2025

Nourrisson ☐ Enfant ☐ Famille ☐ Couple ☐ Femme ☐ Homme ☐ Adulte ☐

Pôle A ☐ (pratique sur table ou chaise) Réflexologie ☐ Massage ☐ Ostéopathe ☐ Amma assis ☐ Autre ☐
A préciser

Pôle B ☐ Les troubles menstruels ☐ Endométriose ☐ Ménopause ☐

Pôle C ☐ Parentalité ☐ A préciser

Pôle D ☐ Fertilité ☐ Grossesse ☐ Allaitement ☐ Baby blues ☐ Autre ☐ A préciser

Pôle E ☐ Enfants ☐ Adolescents ☐ HPI ☐ TDAH ☐ Autre ☐ A préciser

Pôle F ☐ Relation toxique ☐ A préciser

Pôle G ☐ Vente ☐ A préciser

Pôle H ☐ Deuil de périnatal ☐ deuils de la vie ☐

Pôle I ☐ Autre A préciser

Pôle J ☐ Prévention ☐ Premier secours ☐

Pôle K ☐ Restauration : foodtrucks ☐ Pâtisseries ☐ Libraire ☐

Pôle L ☐ Espace enfants A préciser

Pôle M ☐ Espace Snoezelen

Table ronde -Témoignage- Live (Selon disponibilité oui ☐ non ☐

Je souhaite participer à la table ronde de mon pole oui ☐ non ☐

Je souhaite participer à l'espace témoignage oui ☐ non ☐

Lot remis pour la tombola : Bon d'achat ☐ séance découverte ☐ cadeaux ☐

Réservation installation et participation

Stands	Ouverture En mètre	Profondeur En mètre	Tarif Week-end	Emplacement Choix 1	Emplacement Choix 2	16 mai 18h-21h Rencontre voir projet	9h00 Petit dej
Sans vente	2	2	120€	☐	☐	☐	☐
Angle sans vente	2	2	140€	☐	☐	☐	☐
Vente	2	4	300€	☐	☐	☐	☐
Vente	2	2	150€	☐	☐	☐	☐
Vente	2	3	210€	☐	☐	☐	☐
Vente angle	2	2	170€	☐	☐	☐	☐
Vente angle	2	3	250€	☐	☐	☐	☐
Avec table de massage	3	3	170€	☐	☐	☐	☐
Amma assis espace pour 3 personnes	3	5	120€	☐	☐	☐	☐
Emplacement alimentation	-	-	300€	☐	☐	☐	☐
Espace enfant intervention	-	-	40€	☐	☐	☐	☐
Intervention espace Snoezelen	-	-	40€	☐	☐	☐	☐
Espace prévention	3	3	40€	☐	☐	☐	☐
Participant extérieur au salon Evènement du vendredi 16 au soir	-	-	20€	☐	☐	☐	☐

Shooting 2025			
Pour l'évènement, nous organiserons un shooting photo pour les publier sur nos réseaux et publications diverses. Ce dernier aura lieu entre février et mars 2025. Vous pouvez réaliser un achat comprenant entre une et quinze photos. Pour régler les photos, vous pouvez : - Laissez un minimum de 30% du montant pour réserver vos photos. - Réaliser un paiement total - S'acquitter d'un paiement fractionné selon le nombre de photos acquises.			
Je ne souhaite pas y participer ☐	Je souhaite y participer (Vous recevrez un formulaire de participation) ☐ <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 10px;"> <tr> <td style="width: 50%; padding: 5px; text-align: center;"> Pour la photo de groupe et les publications de l'évènement sans faire d'achat ☐ </td> <td style="width: 50%; padding: 5px; text-align: center;"> Pour la photo de groupe et faire des achats ☐ </td> </tr> </table>	Pour la photo de groupe et les publications de l'évènement sans faire d'achat ☐	Pour la photo de groupe et faire des achats ☐
Pour la photo de groupe et les publications de l'évènement sans faire d'achat ☐	Pour la photo de groupe et faire des achats ☐		
Tarifs	1 photo 15 € 3 photos 40 € 5 photos 60 € 10 photos 120 € 15 photos 140 € * Pour tout achat, la photo de groupe est offerte.		



Règlement “Bien Être Des Maux Le Salon”

Article 1. OBJET	p5
Article 2. LES THÉMATIQUES DU SALON QUEL TYPE D’INTERVENANTS	p5
Article 3. LES VALEURS DU SALON	p5
Article 4. PARTICIPATION	p5
Article 5. MODALITÉ D’INSCRIPTION	p5
Article 6. RÈGLEMENT DE LA PARTICIPATION	p5
Article 7. DOCUMENTS A FOURNIR	p5
Article 8. ANNULATION	p5
Article 9. RESPECT DE LA RÈGLEMENTATION	p6
Article 10. RÈGLES COMMERCIALES ET LÉGISLATIVES	p6
Article 11. EMPLACEMENT	p6
Article 12. SÉCURITÉ – HYGIÈNE	p6
Article 13. TENUE DU STAND ET DESINSTALLATION	p7
Article 14. APPLICATION DU RÈGLEMENT	p7
Article 15. PROTECTION DES DONNÉES ET D’IMAGE	p7
Article 16. COMMUNICATION	p7
Article 17. DÉGRADATIONS	p7

Article 1. OBJET

Dans le présent règlement, l'organisateur du salon professionnel établit les modalités de fonctionnement du « Salon Bien Être Des Maux - Le Salon ».

Il établit les responsabilités et les droits de l'auteur et de l'organisateur.

L'organisateur garantit la réussite de l'événement et prend toutes les mesures nécessaires pour respecter ce règlement. Cependant, l'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable si le nombre de visiteurs est faible.

Article 2. LES THÉMATIQUES DU SALON / QUELS TYPE D'INTERVENANTS

Ce salon s'adresse à tous les experts et associations travaillant dans les domaines suivants :

1. Espace détente et rééquilibrage
2. Les troubles menstruels : endométriose-ménopause...
3. Parentalité
4. Relation toxique : couple-famille
5. Enfants- Adolescents (TSA/HPI/TDH)
6. Fertilité-grossesse
7. Arc-en-ciel
8. Deuils de la grossesse – Deuils de la vie – IVG
9. Vente
10. Prévention

Article 3. LES VALEURS DU SALON

Les valeurs du salon sont le respect, la solidarité et la bienveillance. Son objectif est d'accompagner, d'informer, d'orienter et d'outiller.

Article 4. PARTICIPATION

Ce salon est ouvert aux personnes morales (entreprises, groupements, associations...), aux personnes (professions traditionnelles, libérales, artisans, artistes...), qui proposent des services, des informations, des produits, du matériel dans les domaines de l'éducation, de la santé, du bien-être, des médecines alternatives, de l'art, de l'artisanat. Toute participation qui ne satisfait pas aux critères de sélection peut être refusée par l'organisateur, sans donner de raison.

Article 5. MODALITE D'INSCRIPTION

Il est nécessaire de signer le dossier d'inscription par une personne qualifiée pour être engagée par l'association, la société ou l'organisme. La signature signifie que vous êtes conscient et accepté sans réserve du présent règlement intérieur ainsi que de toute nouvelle disposition que l'organisateur jugera nécessaire pour assurer le bon déroulement du salon, y compris verbalement.

Il sera nécessaire de compléter le dossier d'inscription afin de confirmer votre participation et de vous engager à proposer votre intervention conformément aux accords déterminés dans votre dossier de candidature.

L'exposant s'inscrit pour les deux jours. Par ordre d'inscription, les stands seront attribués en fonction de l'activité de l'exposant.

Il est nécessaire de renvoyer le dossier complet par courrier électronique à l'adresse suivante :

- inscriptionbienetredesmauxlesalon@laposte.net

Article 6. RÈGLEMENT DE LA PARTICIPATION

Afin de réserver votre place, il sera nécessaire de verser un acompte minimal de 50 € ou de régler en totalité. Ce n'est qu'après avoir reçu les pièces justificatives demandées et le paiement du stand que la participation au salon est confirmée. Il est impératif de le faire en même temps que l'envoi du dossier. Une fois que l'organisateur aura reçu toutes les pièces, il vous informera de votre participation.

Le paiement peut être effectué par virement bancaire en indiquant : **"bienetredesmauxlesalon"**

- Par virement..... RIB en 1 fois
- HelloAsso le paiement échelonné 3 fois est possible
- Si un paiement en espèces est nécessaire, veuillez contacter, Mme Nathalie PEREIRA.

Le délai de paiement est fixé au 31 janvier 2025.

Article 7. DOCUMENTS A FOURNIR

Pour que votre inscription au salon "Bien-Être Des Maux Le Salon" soit plus facile, veuillez fournir les documents et les informations suivants :

-Merci de compléter et de signer le formulaire d'inscription, incluant votre logo, des photos et un texte explicatif qui vous informe et met en avant votre présentation. Ces informations serviront à encourager votre participation sur nos divers réseaux sociaux et notre site internet.

- Un relevé de votre registre de commerce récent (K-BIS de moins de 3 mois) ou une preuve d'inscription au registre des métiers, à la Maison des Artistes, un certificat URSAFF, un formulaire INSEE ou vos statuts.

-Une attestation d'assurance professionnelle afin d'assurer la sécurité et la tranquillité de l'événement.

-Une copie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport de la personne responsable de votre participation.

*Vous avez la possibilité de régler votre participation en ligne ou en espèces. Nous organisons une "Tombola" et nous vous demandons d'offrir un lot lié à votre activité. Il sera mentionné dans votre formulaire d'inscription. Les gagnants seront directement présents à votre stand afin de récupérer leur lot. Si vous n'êtes pas là, nous vous les redirigerons afin de faciliter la remise des récompenses.

Article 8. ANNULATION

***En cas de désistement, la participation financière de l'exposant ne sera pas remboursée.**

Dans le cas d'une crise sanitaire, d'un incendie, de catastrophes naturelles ou de tout autre événement de force majeure qui rendrait impossible la réalisation de tout ce qui est nécessaire pour la manifestation, l'organisateur a la possibilité d'annuler à tout moment et de rembourser une partie de la participation financière de l'exposant en prenant en compte les frais déjà engagés.

ARTICLE 9. RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION

Toutes les personnes impliquées doivent respecter les lois et les décrets en vigueur concernant la réglementation spécifique de leur profession.

Article 10. RÈGLES COMMERCIALES ET LÉGISLATIVES

L'exposant s'engage à offrir uniquement des services, des produits, des articles et du matériel conformes à la législation française.

À chaque stand, un professionnel (entreprises, associations, professions libérales, artisans, artistes) est représenté. Il y aura un coût supplémentaire si un deuxième professionnel est présent sur le stand.

L'organisateur veillera à ce que le présent règlement soit respecté et se réserve le droit de faire sortir, sans délai, tout participant ayant transgressé ce dernier. Il devra également respecter l'ensemble des participants. Il est également possible que l'organisateur refuse la participation de ces exposants aux prochains événements sans donner de motif. - La soumission à cette manifestation implique l'acceptation de toutes les dispositions de ce règlement.

- Les exposants qui ne respectent pas la procédure générale établie par ce règlement ne pourront en aucun cas s'installer au salon les 17 et 18 mai 2025.

Article 11. EMPLACEMENT

L'organisateur est seul décisionnaire pour l'attribution des emplacements. Elle se fera selon certains critères.

Si l'exposant n'a pas occupé son emplacement le jour de l'ouverture du salon, il est considéré comme démissionnaire.

L'organisateur disposera de son emplacement sans remboursement, ni indemnité.

Article 12. SÉCURITÉ – HYGIÈNE

Les mesures de sécurité imposées par l'organisateur, la commune ou tout organisme officiel doivent être respectées par l'exposant. Il n'est pas autorisé de fumer dans le salon et d'allumer des bougies.

Les matériaux utilisés pour aménager ou décorer le stand et son équipement doivent respecter les exigences établies par les autorités compétentes.

Il est important de ne pas encombrer l'allée de passage entre les stands et les sorties de secours (voir plan du salon affiché sur place).

Il est essentiel que l'exposant prenne toutes les mesures nécessaires pour assurer tous les risques (vol, casse...). Dans le cadre du salon. Il est tenu pour responsable des préjudices qu'il pourrait causer aux personnes, biens et marchandises d'autrui et aux aménagements qu'il a mis à sa disposition. Tous les exposants ont la responsabilité de leur stand, de leur atelier ...

Les exposants veillent à maintenir la propreté de leur espace et de ses environs. Il sera nécessaire qu'ils collectent et stockent tous les déchets et détritiques dans leur emplacement, afin d'éviter leur dispersion (sac-poubelle disponible). À la fin de l'événement, l'exposant fera tout ce qu'il peut pour nettoyer l'endroit qu'il aura occupé en ramenant ses déchets... Il ne pourra pas laisser de détritiques sur les lieux, ni les laisser sur l'espace public.

L'organisateur ne peut être à aucun titre rendu responsable de vol, de tout accident ou de tout acte délictueux, de vandalisme dont pourrait être victime l'exposant dans l'enceinte et aux abords du salon.

Article 13. TENUE DU STAND ET DÉINSTALLATION

L'organisateur fournira les tables, les chaises et une nappe. À la fin de l'événement, chaque participant doit mettre en place les chaises et les tables dans les chariots qui lui sont fournis.

Les jours et les horaires de mise en place vous seront informés plus tard.

Article 14. APPLICATION DU RÈGLEMENT

L'admission au salon est soumise à l'acceptation des conditions stipulées dans ce règlement. Toute violation de ce document peut entraîner des conséquences.

Article 15. PROTECTION DES DONNÉES ET D'IMAGE

Selon les articles R.621-1 et suivants du Code Pénal de 2010, les exposants s'engagent à ne pas compromettre l'intégrité morale et physique de l'organisateur, à ne pas nuire à ses intérêts par des propos diffamatoires ou des injures, qu'ils soient publics ou privés.

Dans le cadre du Code de la Protection Intellectuelle, toute utilisation publique ou privée, sans l'accord préalable de l'organisateur ou tout document officiel, peut entraîner des poursuites judiciaires.

Vous pouvez obtenir les coordonnées des participants avec leur consentement écrit de la part de l'organisateur. En raison de la sécurité, nous accordons une priorité aux QR codes ou aux photos de vos flyers et cartes de visite pour les visiteurs.

Article 16. COMMUNICATION

L'organisateur s'engage à assurer la promotion de l'évènement. - Chaque exposant recevra avant le début de la manifestation des affiches et des flyers au format numérique (format papier sur demande). Il s'engage à diffuser ces documents, notamment au sein de ses réseaux et ses de canaux de diffusion, auprès de sa clientèle/clientèle.

Article 17. DÉGRADATIONS

Toutes dégradations causées aux bâtiments, aux sols, aux cloisons ou parois ainsi qu'au matériel mis à sa disposition seront estimées par les services compétents et facturées au responsable des dégradations. Les fixations au sol sont interdites.

En apposant ma signature au règlement, je confirme avoir pris connaissance de toutes les informations. Je m'engage à suivre et respecter toutes les données consignées.

Date/... / 2024

” J'ai pris connaissance du règlement, lu et approuvé”

Signature